Internat et pension alimentaire

Par Alex06400

Bonjour
Mon conjoint paye une pa de 150? pour sa fille de 19 ans qui est depuis un an scolarisée en internat selon son choix (l'internat est à 25 km de chez sa mère elle pouvait faire le trajet tous les jours)
Elle paye elle même tous ses frais d'internat de cantine de transport avec sa bourse.
Elle est chez sa mère au maximum 10 jours par mois car elle est un we sur 2 chez nous et la moitié des vacances scolaires.
Pensez vous que son père peut arrêter de donner la pension ?

Par Isadore

Bonjour,

Il ne peut pas arrêter de verser la pension sans faire réviser la jugement, sauf si le jugement actuel l'y autorise.

Sauf si la bourse suffit à couvrir tous les besoins de sa fille (achat du matériel scolaire, frais de santé, vêtements...) ses parents doivent continuer à l'aider.

Elle est chez sa mère au maximum 10 jours par mois car elle est un we sur 2 chez nous et la moitié des vacances scolaires.
Le fait qu'elle rende visite à son père ne change rien qu'elle semble encore être à la charge de sa mère. Elle pourrait très bien décider de cesser ces séjours.